

Par courrier du 6 octobre 2015, le commissaire enquêteur a rendu son procès-verbal de synthèse et nous avons répondu à ses observations par courrier du 20 octobre 2015.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport définitif en date du 23 octobre 2015.

Vu le rapport et l'avis favorable du commissaire-enquêteur,
Considérant que les avis recueillis ne nécessitent pas de modifications du dossier de révision allégée,
Il est proposé d'approuver la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- S'engage à afficher la présente délibération en Mairie durant un mois et la mention de cet affichage sera insérée en annonce légale dans le journal Ouest France.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Sous-Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

DEL2015-10-03

3-SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la Loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, il est demandé de porter à la connaissance du conseil municipal le projet de schéma et de donner son avis y compris pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de l'ensemble du schéma départemental de coopération intercommunal et ils ont demandé de reporter le vote de ce point à la prochaine séance du lundi 30 novembre 2015.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 21
Qui ont pris part à la délibération : 23
Pour :23 Abstention : 0 Contre : 0
Date de convocation : 21 octobre 2015
Date d'affichage : 21 octobre 2015

Etaient présents : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. BOISNARD, MMES VESVAL, DUBOIS, M. POTTIER, MME CORBEAU, M. MAUNY, MME TALY, M. BRIFFAULT, MME LEROY, M. MILLET, MME MAIGNAN, M. GERMANY, MME BOISGONTIER, M. PECCATTE, MME DUVAL, M. TRONCHOT, MME BOZEC, M. LERAY.

Représentés par : MME PICAUT par MME BOZEC, M. GALLIENNE par M. TRONCHOT.

Secrétaire de séance : MME BOZEC Béatrice.

4-PROJET D'INVESTISSEMENT 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rythme effréné de réformes des collectivités territoriales, des diminutions drastiques des dotations de l'Etat aux communes.

Les Objectifs

- Accompagner le développement économique.
- Maintenir la qualité de nos services.

Les Conditions

- Diminuer nos charges de fonctionnement
18620m² de bâtiments.

Comment?

1 -Mutualisation commune et CCBM.

- Réduction des coûts de fonctionnement
- D'où l'idée de terminer l'aménagement de la mairie afin de valoriser cet espace
- Prétendre à la DETR à 50%
- Une partie de la vente du bâtiment de l'ancienne gendarmerie
- Adapter les services techniques au schéma de mutualisation en réflexion

- Restructuration des locaux extra et périscolaires et scolaires (accessibilité restauration, unifier les zones à sommeil, améliorer les conditions d'ambiance du centre de loisirs (températures), pérenniser la classe algeco et améliorer les conditions d'accueil et d'exercice du directeur de l'école élémentaire et les enseignants

Les catégories d'opérations éligibles à la DETR en 2016 sont :

- Secteur scolaire
- Secteur bâtiments communaux ou intercommunaux.

Les dossiers DETR doivent être déposés avant le 30 janvier 2016.

DEL2015-10-05

5-RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur Jean Pierre BURON, 1^{er} Adjoint Délégué, rappelle que la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement en son article 73 impose de présenter à l'organe délibérant un rapport annuel sur l'assainissement collectif.

Il commente le rapport établi par la SAUR pour l'année 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de ces documents.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre un exemplaire de ce dossier en Sous-Préfecture.

DEL2015-10-06

6-TARIFS ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur Jean Pierre BURON, 1^{er} Adjoint, rappelle que le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif, en cours, avec la saur expire au 31 décembre 2015.

Le nouveau contrat de délégation de service public de la gestion de l'assainissement collectif impose à compter du 1^{er} janvier 2016 que la commune d'Ambrières les Vallées impose dorénavant l'ensemble de ses opérations à la TVA y compris la surtaxe perçus du fermier et récupère directement la tva sur ses investissements et sur ses dépenses de fonctionnement via la déclaration de tva.

En conséquence, il convient de proposer de fixer les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2016 de la façon suivante :

L'abonnement annuel est portée de ..	30,50€ HT
La surtaxe est portée de (/M3)	0,38 € HT/M3

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour fixer les nouveaux tarifs d'assainissement comme ci-dessus à compter du **1^{er} janvier 2016**.
- Charge Monsieur le Maire d'aviser la SAUR France de ces nouveaux tarifs.

7-DEMANDE DE CAUTION D'UN PRET REALISE PAR L'US CIGNE POUR LE CLUB HOUSE DE CIGNE

L'association US CIGNE a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction du club house et sollicite l'accord de la commune pour cautionner un prêt de 18 400 € souscrit auprès du crédit agricole d'Ambrières d'une durée de 8 ans au taux de 2,14% pour financer les travaux outre la subvention de la ligue et du prêt d'honneur de 20 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder sa caution solidaire pour le prêt de DIX HUIT MILLE QUATRE CENT EUROS (18 400 €) d'une durée de 8 ans au taux de 2.14% TEG réalisé par l'US CIGNE auprès du crédit agricole d'Ambrières pour la construction d'un club house.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le MAIRE pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier (documents relatifs au prêt, convention,...)

8-PRIMES DE FIN D'ANNEE

Monsieur Guy MENARD, Maire indique que la prime de fin d'année étant dorénavant budgétisée et versée en fin d'année aux agents, il y a lieu de définir l'enveloppe globale à verser par catégorie d'emploi.

En prenant en compte la proposition du comité technique paritaire du 11 juin 2015, qui préconise d'allouer une prime nette servant de base de 937.60 € identique à la prime de 2014, par agent à temps complet, les enveloppes seraient les suivantes :

↳ pour le personnel cotisant CNRACL	27 094 €
↳ pour le personnel cotisant IRCANTEC	7 243 €
	<u>34 337 €</u>
↳ pour le personnel en contrat aidé	<u>1 629 €</u>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord au versement d'une prime de fin d'année aux agents communaux titulaires et non titulaires ainsi que les non titulaires en contrats aidés suivant les enveloppes définies ci-dessus.
- Dit que cette prime sera versée avec le traitement de novembre.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement de ces primes.

9-DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer deux nouvelles opérations d'investissement et d'inscrire de nouveaux crédits à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2031-237	Frais d'étude	+ 5 000,00	
2033-236	Frais d'insertion	+ 900,00	
10226	Taxe d'aménagement		5 900,00
Total de la décision modificative n°3		5 900,00	5 900,00
Pour mémoire budget primitif+ DM 1+ DM 2		1 520 580,36	1 520 580,36
Total de la section d'investissement		1 526 480,36	1 526 480,36

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Donne son accord à la modification budgétaire ci-contre.

10-DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décisions n°19-2015 et n°20-2015 présentées en séance.

Décisions de non exercice du droit de préemption n°29/2015 à n°42/2015 présentées en séance.

11-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire demande les disponibilités des membres du conseil municipal pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.

- :: :: - :: :: - :: :: - :: :: -

Le Secrétaire de Séance,
B. BOZEC

Le Maire,
G. MENARD

